



**INFORMATION DE LA PLACE ASSURANCE :**

**FÉDÉRATIONS PROFESSIONNELLES  
ET  
FOURNISSEURS DE SOLUTIONS**

**-**

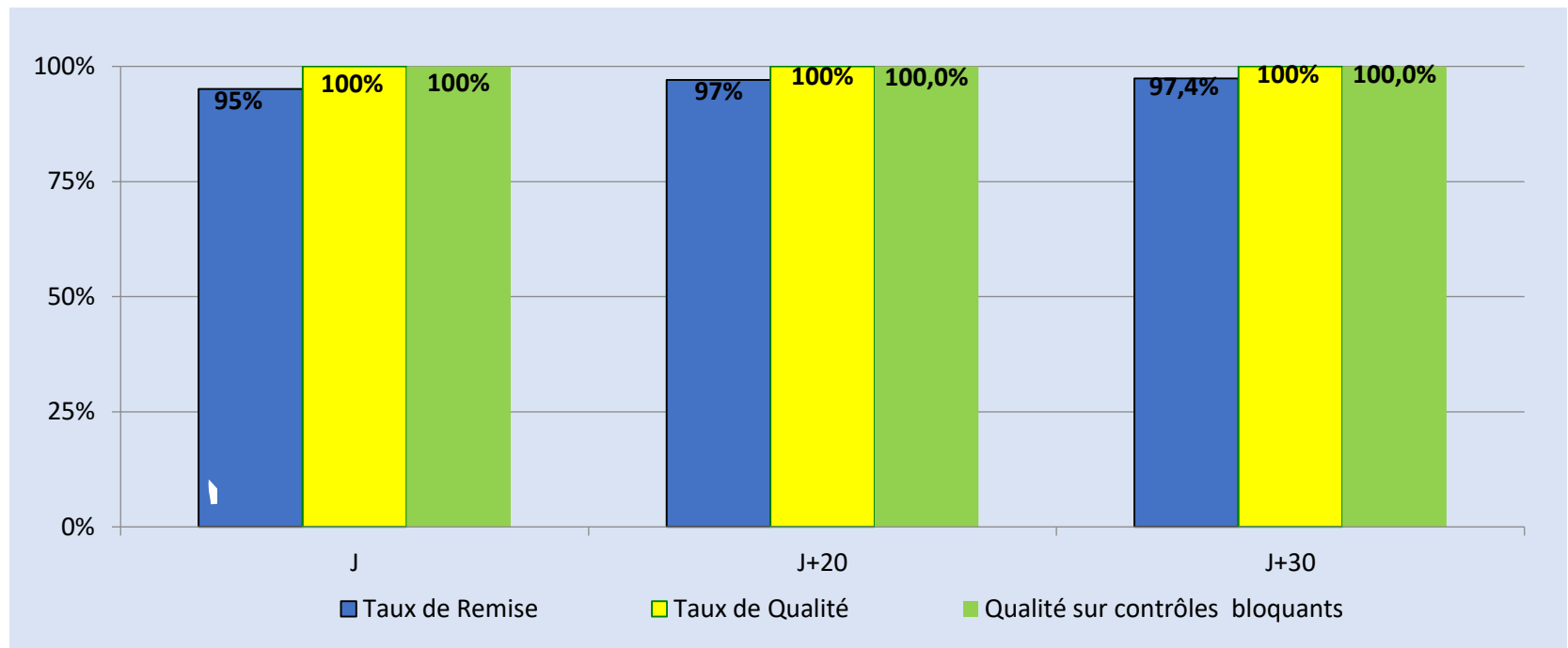
**27 JUIN 2022**

## Ordre du jour:

1. Statistiques sur la qualité des données
2. Évolutions réglementaires
3. Planning et évolutions techniques taxonomiques
4. Collecte taxonomie LCBFT
5. Rappel du process sur la vérification du feedback sur les certificats pour les remises bureautiques
6. Onegate – Refonte
7. Questions/réponses

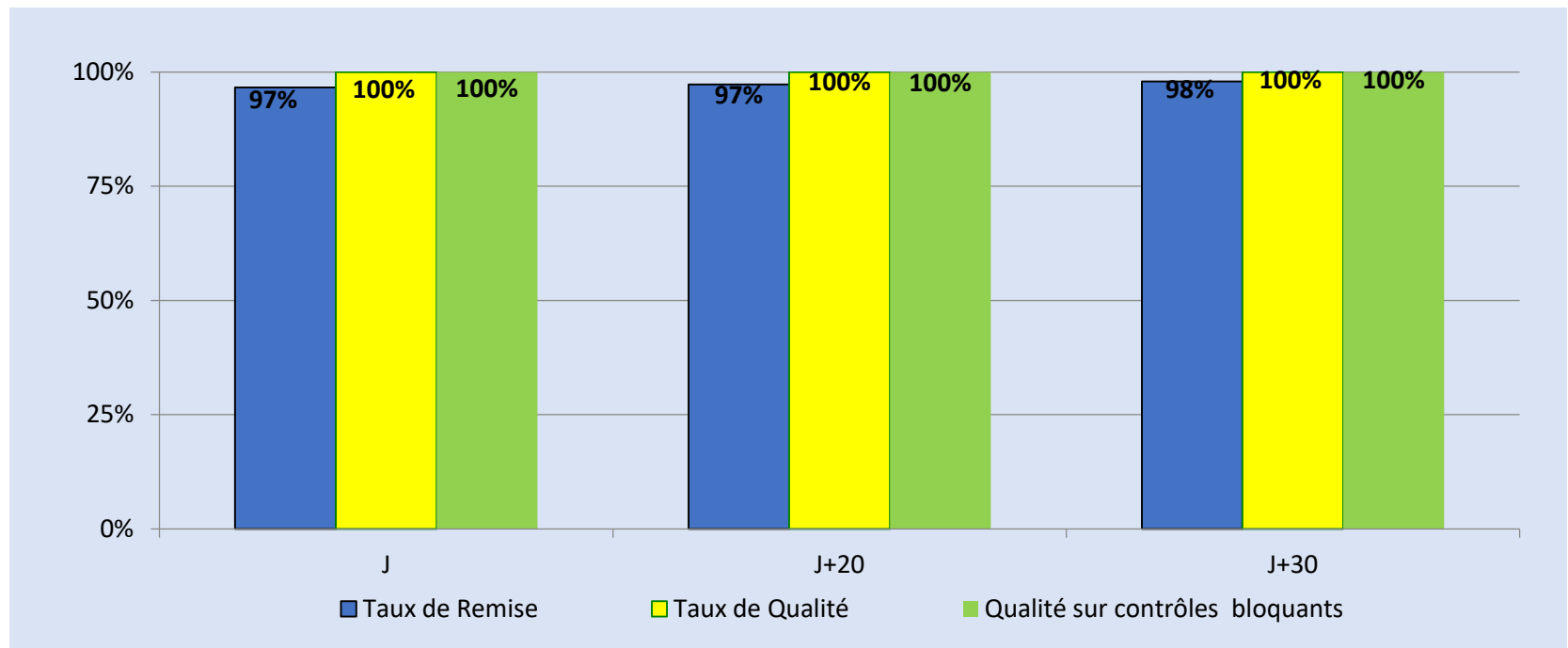
## QRS

03/2022: Évolution des taux de remise et de qualité sur 312 attendus



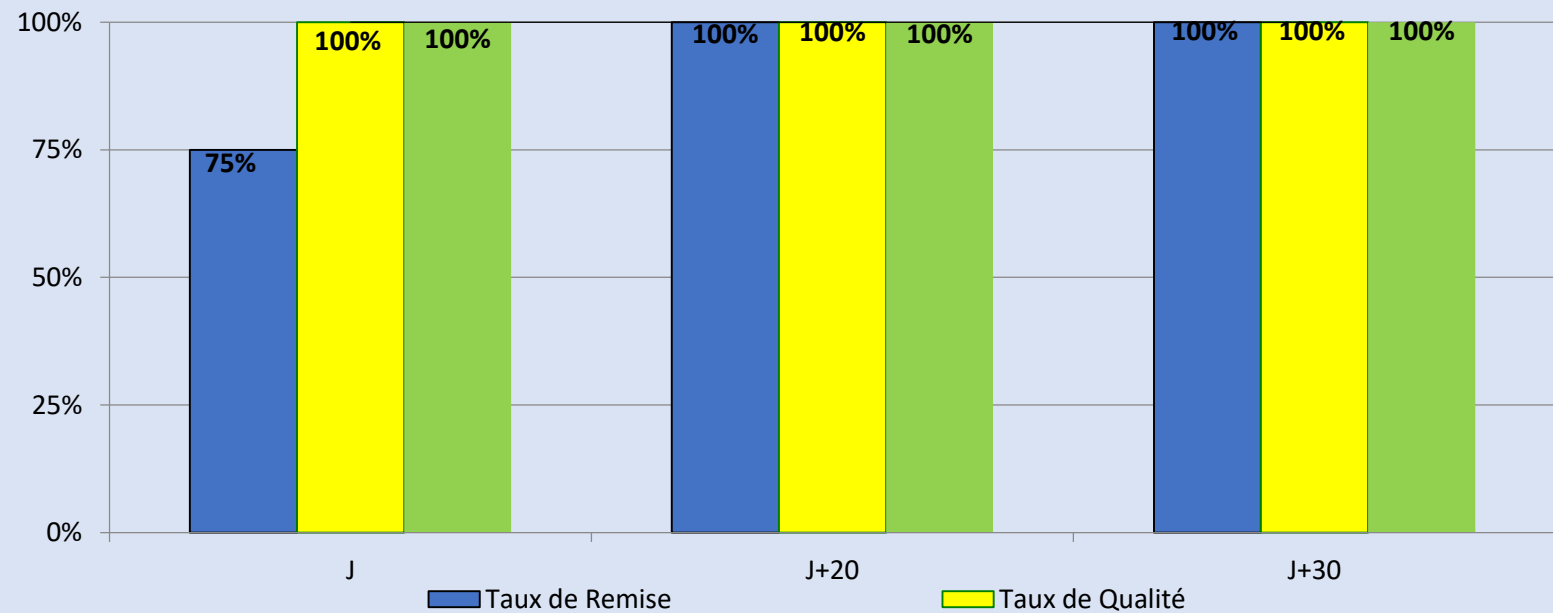
## QES

03/2022 : Évolution des taux de remise et de qualité sur 146 attendus



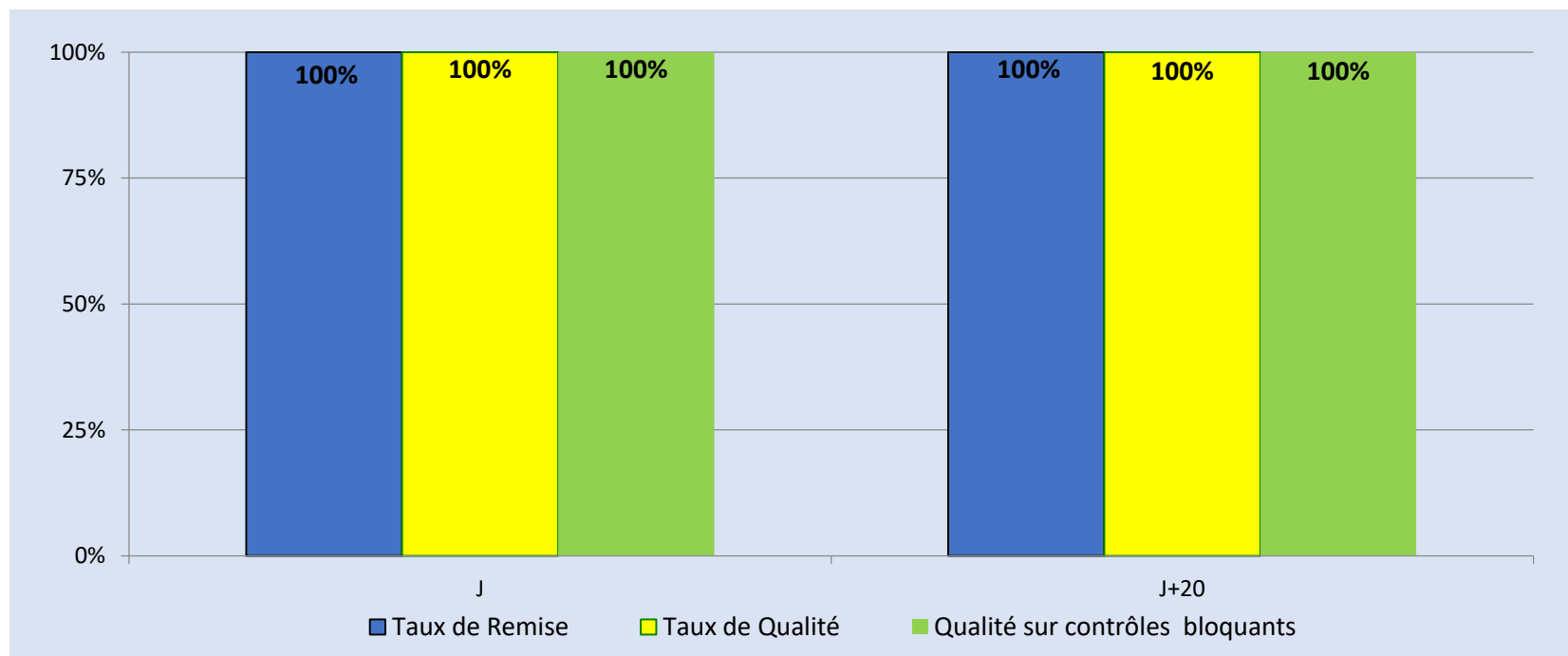
**QFS**

## **03/2022 : Évolution des taux de remise et de qualité sur 4 attendus**



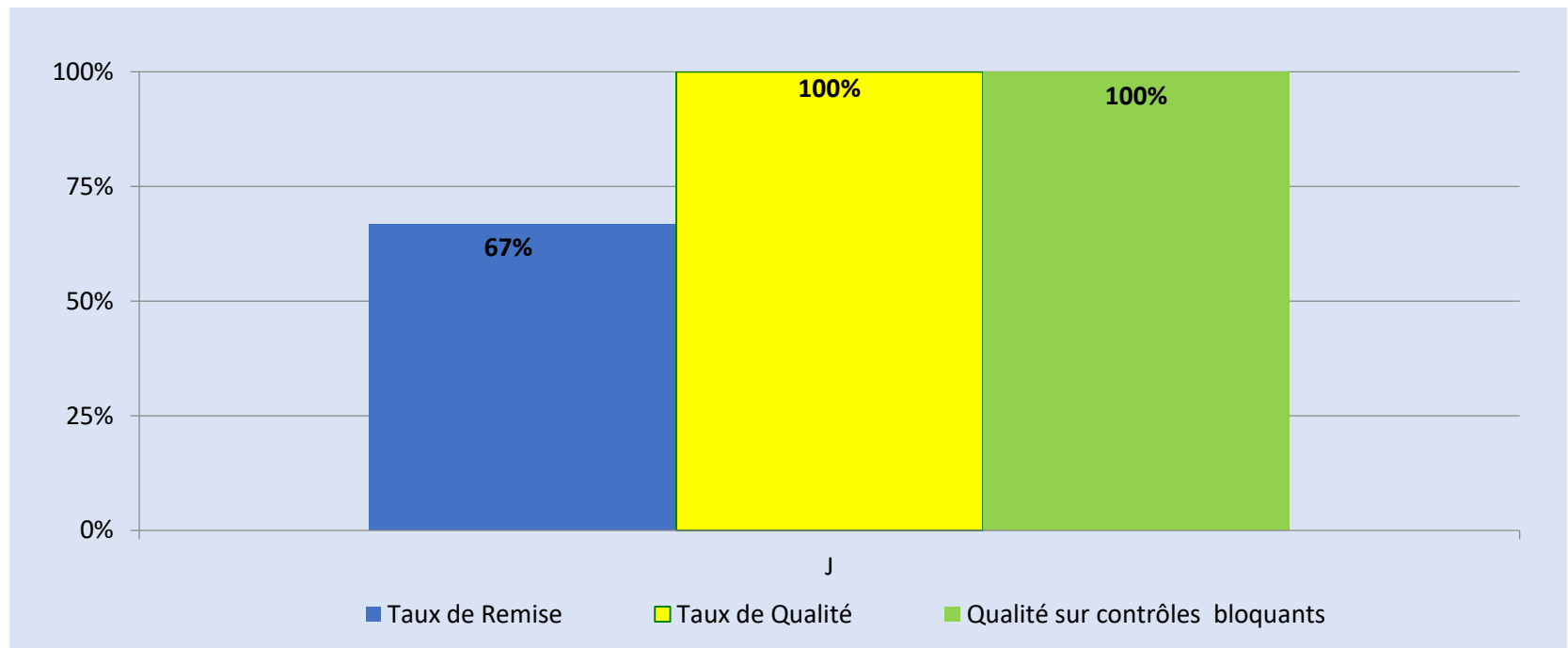
## QEI ORPS

03/2022 : Évolution des taux de remise et de qualité sur 11 attendus



## QRG

03/2022 : Évolution des taux de remise et de qualité sur 39 attendus





## 2. ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

### 2.1. Préambule

2.2. Des nouveautés limitées pour la version 2.7.0 Solvency 2 et Pension Funds

2.3. Des modifications substantielles pour la version 2.8.0 Solvency 2

2.4. Autres modifications en bref



## 2.1. PRÉAMBULE / SOURCES D'INFORMATION

- **Page EIOPA** <https://www.eiopa.europa.eu/tools-and-data/supervisory-reporting-dpm-and-xbrl> en avec:
  - Les taxonomies
  - Les règles de validations
  - Les guides méthodologiques
  - Les liens vers les textes réglementaires européens
- **Site eSurfi Assurance** avec :
  - Les guides méthodologiques en français
  - Les informations pour les modalités de remises sur OneGate



## 2.1. PRÉAMBULE / CONTEXTE

- Deux versions de la taxonomie EIOPA **Solvency 2** ont été publiées au 1<sup>er</sup> juin 2022 :
  - PWD2 Insurance Data Point Model and **Taxonomy 2.7.0**
    - Application au 31/12/2022
    - Modifications limitées, liées principalement à la prise en compte des PEPP (*Pan-European Personal Pension Product*)
  - PWD2 Insurance Data Point Model and **Taxonomy 2.8.0**
    - Application au 31/12/2023
    - **Modifications substantielles** liées à la révision des ITS 2015/2450 et 2015/2452
- Une version de la taxonomie EIOPA **Pension Funds** aussi au 1<sup>er</sup> Juin 2022 :
  - PWD2 Insurance Data Point Model and **Taxonomy 2.7.0**
    - Application au 31/12/2022
    - Modifications limitées, liées principalement à la prise en compte des PEPP (*Pan-European Personal Pension Product*)



## 2.1. PRÉAMBULE / CALENDRIER

### ■ Remise :

#### – 2.6.0 :

- Q2 2022
- Q3 2022

#### – 2.7.0 :

- Q4 2022
- Annuel 2022
- Q1 2023
- Q2 2023
- Q3 2023

#### – 2.8.0 :

- Q4 2023
- Annuel 2023
- ...

### ■ Publication taxonomie :

#### – 1 juin 2022 :

- Draft 2.7.0 PWD2
- Draft 2.8.0 PWD2

#### – 15 juillet 2022 :

- 2.7.0 production

#### – Juillet 2022 :

- Draft 2.8.0 PWD3

#### – 2 novembre 2022 :

- Hot-fix 2.7.0 (si utile)

#### – Q1 2023 :

- 2.8.0 production



## 2. ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

### 2.1. Préambule

### 2.2. Des nouveautés limitées pour la version 2.7.0 Solvency 2 et Pension Funds

### 2.3. Des modifications substantielles pour la version 2.8.0 Solvency 2

### 2.4. Autres modifications en bref



## 2.2. NOUVEAUTÉS DE LA VERSION 2.7.0 SOLVENCY 2 ET PENSION FUNDS / PEPP

- Prise en compte d'un *add-on* PEPP sur les points d'entrée solo existants (ARS, QRS, ARB, QRB, AES, QES, AEB, QEB, ARI, QRI, AEI, QEI) :
  - États modifiés (ajout de champs) :
    - S.01.01 : Table des matières
    - SE.01.01 : Table des matières
    - S.01.02 : Informations de base – Généralités
    - S.06.02 : Liste des actifs
    - SE.06.02 : Liste des actifs
    - S.08.01 : Positions ouvertes sur produits dérivés
  - 1 nouvel état :
    - S.52.01 : PEPP and PEPP saver information
  - 6 nouvelles *validations rules*

## 2.2. NOUVEAUTÉS DE LA VERSION 2.7.0 SOLVENCY 2 ET PENSION FUNDS / AUTRES MODIFICATIONS

- États S.01.02 : Informations de base – Généralités : suppression des éléments PEPPs dans les versions dédiées pour les remises stabilité financière (collectes AFS, QFS, AFB, QFB, AFG, QFG) :
  - S.01.02.10 - Informations de base – Généralités
  - S.01.02.14 - Informations de base – Généralités
- 20 nouvelles *validations rules*
- 20 *validations rules* révisées



## 2. ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES

### 2.1. Préambule

### 2.2. Des nouveautés limitées pour la version 2.7.0 Solvency 2 et Pension Funds

### 2.3. Des modifications substantielles pour la version 2.8.0 Solvency

### 2.4. Autres modifications en bref

## 2.3. NOUVEAUTÉS DE LA VERSION 2.8.0 SOLVENCY 2 / SIMPLIFICATIONS

### ■ Suppression d'états « mineurs »

- S.03.02 - Éléments de hors bilan – Liste des garanties illimitées reçues par l'entreprise (solo et groupe)
- S.03.03 - Éléments de hors bilan – Liste des garanties illimitées fournies par l'entreprise (solo et groupe)
- S.05.02 - Primes, sinistres et dépenses par pays (solo uniquement)
- S.06.01 - Résumé des actifs (solo et groupe)
- S.08.02 - Transactions sur produits dérivés (solo et groupe)
- S.15.01 - Description des garanties des rentes variables
- S.15.02 - Couverture des garanties des rentes variables

### ■ Allègement d'états

- S.02.02 - Actifs et passifs par monnaie : suppression de la partie sur les actifs.
- S.23.02 - Informations détaillées sur les fonds propres, par niveau : Suppression de la dernière partie sur les excédents d'actif sur passif.

## 2.3. NOUVEAUTÉS DE LA VERSION 2.8.0 SOLVENCY 2 / SIMPLIFICATIONS

- Extension de la liste des états\* pour lesquels un **seuil de remise** peut s'appliquer (cf. guides méthodologiques dans leur future version à jour de la 2.8) :
  - S.03.01 - Éléments de hors bilan – Généralités
  - S.11.01 - Actifs détenus en tant que sûretés
  - S.18.01 - Projection des flux de trésorerie futurs (meilleure estimation – non-vie)
  - S.23.03 - Mouvements annuels des fonds propres
  - S.23.04 – Liste des éléments de fonds propres
  - S.30.01 - Réassurance facultative non-vie et vie – Données de base
  - S.30.02 - Réassurance facultative non-vie et vie – Données sur les parts
  - S.30.03 - Programme de cession en réassurance – Données de base
  - S.30.04 - Programme de cession en réassurance – Données sur les parts
- Hausse des **seuils de remise** pour les états faisant l'objet de critères d'exemption de remise annuelle avec :
  - S.02.02 - Actifs et passifs par monnaie : suppression de la partie sur les actifs.
- Extension de la durée d'application de ces **seuils de remise** (cf. guides) de 1 an (exercice en cours) à 2 ans (l'année en cours et la suivante)

## 2.3. NOUVEAUTÉS DE LA VERSION 2.8.0 SOLVENCY 2 / SIMPLIFICATIONS

- Réduction du **taux de couverture** attendu, i.e. au lieu de devoir prendre en compte l'ensemble des LoB, il suffira d'en prendre suffisamment en compte pour obtenir un seuil de 90% des montants provisions techniques non vie en valeur absolue (en cas de montants de provisions techniques négatifs). pour les états remis annuellement suivants :
  - S.18.01 - Projection des flux de trésorerie futurs (meilleure estimation – non-vie)
  - S.19.01 - Sinistres en non-vie
  - S.20.01 - Évolution de la répartition de la charge des sinistres
  - S.21.01 - Profil de risque de la distribution des sinistres
  - S.21.03 - Répartition des risques de souscription en non-vie – Par somme assurée

## 2.3. NOUVEAUTÉS DE LA VERSION 2.8.0 SOLVENCY 2 / EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DU RISQUE

### ■ Données sur le risque climatique :

#### – États S.06.02 – Liste des actifs :

##### • Ajout de colonnes :

- C0121/C0122 – “Code et type de code du conservateur »
- C0145 – “Long-term equity investment” : selon article 171bis du règlement délégué [2015R0035](#).
- C0293 – “Bail-in rules” : S’agit-il d’un instrument de renflouement interne tel que définit par les article 43 et 44 du règlement [2014/59/EU](#).
- C0294 – “Regional Governments and Local Authorities (RGLA)” : selon le règlement [2015/2011](#).
- C0295 – “Crypto-assets”
- C0296 – “Property type”
- C0297 – “Property location” : Selon la [recommandation de l’ESRB du 21 mars 2019](#).

##### • Modification de colonne :

- C0190 – “Intitulé de l’élément” : Pour les biens immobiliers uniquement, il faudra préciser l’adresse du bien concerné.
- C0230 - “Secteur de l’émetteur” : un code NACE complet sera attendu pour les catégorise A à N.

## 2.3. NOUVEAUTÉS DE LA VERSION 2.8.0 SOLVENCY 2 / EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DU RISQUE

### ■ Données sur le risque climatique :

- État S.06.04 – Climate change-related risks to investments :
  - R0010.C0010 – “**Climate change-related transition risk – KPI**” : Indicateur sur le risque de transition, le remettant est libre d'utiliser ses propres méthodes pour le calculer.
  - R020.C0010 – “**Climate change-related physical risk – KPI**” : Indicateur sur le risque physique, le remettant est libre d'utiliser ses propres méthodes pour le calculer.
  - R0030.C0010 – “**Justification for not reporting climate change-related transition risk – KPI**” : le remettant doit se justifier s'il ne fournit pas ce KPI.
  - R0040.C0010 – “**Justification for not reporting climate change-related physical risk - KPI**” : le remettant doit se justifier s'il ne fournit pas ce KPI.
- L'EIOPA a déjà publié quelques préconisations sur ces indicateurs.  
*(EIOPA advises on insurers' key performance indicators on sustainability for non-financial reporting / Eiopa (europa.eu))*

## 2.3. NOUVEAUTÉS DE LA VERSION 2.8.0 SOLVENCY 2 / EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DU RISQUE

### Autres nouveaux états :

- Données sur les obligations de type non-vie :
  - **S.14.02 - Non-Life obligation analysis** : Nouvel état sur les obligations non vie, inspiré de l'état S.14.01 sur les obligations de type vie. Afin d'en limiter la complexité, plusieurs éléments ont été inclus :
    - La réassurance acceptée n'est pas prise en compte ici;
    - Les données seront ventilées par LoB;
    - la maille sera limitée au niveau de la catégorie de produit, contrairement à l'état S.14.01 qui va jusqu'au produit.
- Données sur le risque de souscription cyber :
  - **S.14.03 - Cyber underwriting risk** : Nouvel état sur la couverture de risque cyber (non-vie et réassurance). Cet état aura les caractéristiques suivantes :
    - Il s'agira d'un état ouvert;
    - Les données seront ventilées par LoB ;
    - Cet état comprendra un seuil de remise;

## 2.3. NOUVEAUTÉS DE LA VERSION 2.8.0 SOLVENCY 2 / MODÈLES INTERNES

- **Les états S.25.02** - Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard et un modèle interne partiel **et S.25.03** - Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent un modèle interne intégral sont remplacés par une série d'états (afin d'harmoniser au niveau européen les collectes de données *ad hoc* demandées par chaque NCA sur les modèles internes) :
  - **S.25.05** - Solvency Capital Requirement - for undertakings using an internal model (partial or full)
  - **S.26.08** - Solvency Capital Requirement - for undertakings using an internal model (partial or full)
  - **S.26.09** - Internal model: Market and Credit risk - for financial instruments
  - **S.26.10** - Internal model - Credit event risk Portfolio view details
  - **S.26.11** - Internal model - Credit risk details for financial instruments
  - **S.26.12** - Internal model - Credit risk Non-Financial Instruments
  - **S.26.13** - Internal model - Non-life & Health NSLT Underwriting risk
  - **S.26.14** - Internal model - Life and Health underwriting risk
  - **S.26.15** - Internal model - Operational risk
  - **S.26.16** - Internal model - Model Changes

## 2.3. NOUVEAUTÉS DE LA VERSION 2.8.0 SOLVENCY 2 / OPÉRATIONS INTRAGROUPES

### Refonte des états relatifs aux opérations intragroupes

- Ces états ont été refondus suite aux limitations identifiées dans le reporting existant et le souhait de s'aligner sur le reporting « conglomérat » FiCoD (*Financial Conglomerates Directive*), de manière à rapprocher ce reporting du reporting bancaire.

Ils sont remplacés par les nouveaux états suivants :

- **S.36.01** - IGT - Equity-type transactions, debt and asset transfer
- **S.36.02** - IGT - Derivatives
- **S.36.03** - IGT - Off-balance sheet and contingent liabilities
- **S.36.04** - IGT - Insurance and Reinsurance
- **S.36.05** - IGT - P&L

## 2.3. NOUVEAUTÉS DE LA VERSION 2.8.0 SOLVENCY 2 / CONCENTRATION DE RISQUES

- L'état S.37.01 - Concentration du risque est refondu pour les mêmes raisons, suite aux limitations identifiées dans le reporting existant et le souhait de s'aligner sur le reporting FiCoD (Financial Conglomerates Directive).

Il est remplacé par les nouveaux états suivants :

- **S.37.01** - Risk concentration – Exposure to Counterparties
- **S.37.02** - Risk Concentration – Exposure by currency, sector, country
- **S.37.03** - Risk Concentration – Exposure by asset class and rating



## 2.3. NOUVEAUTÉS DE LA VERSION 2.8.0 SOLVENCY 2

### Autres modifications :

- **États S.01.01** - Table des matières : Mise à jour de l'ensemble des états pour prendre en compte les ajouts et suppressions d'états
- **États S.01.02** - Informations de base – Généralités :
  - Suppression du champ R0030 - Type de code (seul un LEI est permis ici)
  - Ajout de 3 champs :
    - R0270 - Captive business
    - R0280 - Run-off business
    - R0290 - M&A during the period

## 2.3. NOUVEAUTÉS DE LA VERSION 2.8.0 SOLVENCY 2 / ÉTATS S.03, S.04 ET S.05

- **États S.03.01** - Éléments de hors bilan – Généralités : Ajout de 2 champs sur les garanties illimitées.
- **États S.04.01** – Activité par pays : Remplacé par les 3 états suivants :
  - S.04.03 - Basic Information - list of underwriting entities
  - S.04.04 - Activity by country - location of underwriting
  - S.04.05 - Activity by country - location of risk
- **États S.05.02** - Primes, sinistres et dépenses par pays : Maintenu uniquement pour les groupes.

## 2.3. NOUVEAUTÉS DE LA VERSION 2.8.0 SOLVENCY 2 / ÉTATS

### S.12, S.13, S.14 ET S.17

- **S.12.01.01** - Provisions techniques vie et santé SLT : Fournir par LoB les bénéfices attendus inclus dans les primes futures.
- **S.13.01** - Projection des flux de trésorerie bruts futurs : Détail plus fin attendu avec :
  - Prestations garanties et discrétionnaires futures
  - Prestations garanties futures
  - Réassurance
- **S.14.01** - Analyse des engagements en vie : Refonte de cet état afin d'améliorer la qualité des données collectées, et en simplifier la collecte.
- **S.17.01.01** - Provisions techniques non-vie : Fournir par LoB les bénéfices attendus inclus dans les primes futures.

## 2.3. NOUVEAUTÉS DE LA VERSION 2.8.0 SOLVENCY 2 / MODIFICATIONS MINEURES

- États faisant l'objet de modifications à la marge :
  - S.05.01 - Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité
  - S.08.01 - Positions ouvertes sur produits dérivés
  - S.12.01.02 - Provisions techniques vie et santé SLT
  - S.12.02 - Provisions techniques vie et santé SLT – Par pays
  - S.17.01.02 : Provisions techniques non-vie
  - S.17.03 - Provisions techniques non-vie – Par pays
  - S.18.01 - Projection des flux de trésorerie futurs
  - S.22.01 - Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires
  - SR.22.03 - Informations sur le calcul de l'ajustement égalisateur [RFF/MP/RM]
  - S.22.04 - Informations concernant le calcul de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt
  - S.22.05 - Calcul de l'impact global de la mesure transitoire sur les provisions techniques
  - ...

## 2.3. NOUVEAUTÉS DE LA VERSION 2.8.0 SOLVENCY 2 / MODIFICATIONS MINEURES

- États faisant l'objet de modifications à la marge (suite et fin) :
  - S.25.01 - Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard
  - S.26.01 - Capital de solvabilité requis – Risque de marché
  - S.26.07 - Capital de solvabilité requis – Risque de catastrophe en non-vie et santé
  - S.29.03 - Excédent d'actif sur passif – Expliqué par les provisions techniques
  - S.30.01 - Réassurance facultative non-vie et vie – Données de base
  - S.30.02 - Réassurance facultative non-vie et vie – Données sur les parts
  - S.30.03 - Programme de cession en réassurance – Données de base
  - S.30.04 - Programme de cession en réassurance – Données sur les parts
  - S.31.01 - Part des réassureurs (y compris réassurance finite et véhicules de titrisation)
  - S.32.01 - Entreprises dans le périmètre du groupe
  - S.33.01 - Exigences individuelles relatives aux entreprises d'assurance et de réassurance
  - S.34.01 - Autres entreprises financières réglementées et non réglementées, y compris les exigences individuelles applicables aux sociétés holding d'assurance et aux compagnies financières holding mixtes
  - S.35.01 - Contribution aux provisions techniques du groupe

## 2.3. NOUVEAUTÉS DE LA VERSION 2.8.0 SOLVENCY 2 / STABILITÉ FINANCIÈRE

### Collectes Stabilité financière

- Suppression des points d'entrée annuels pour les remises stabilité financière annuelle (les trimestrielles demeurent) : AFS, AFB, AFG
- Collecte de l'état S.02.01.01 – Bilan (avec les 2 colonnes : S2/valeur comptes légaux), à la place de l'état S.02.01.02 – Bilan pour le point d'entrée QFG.
- Nouveaux états :
  - S.14.04 : Risque de liquidité pour l'activité vie
  - S.14.05 : Risque de liquidité pour l'activité non-vie
- Modification d'états :
  - S.05.01 : Nouveaux champs pour les primes acquises
  - S.06.02 : Nouveaux champs sur les actifs
  - S.38.01 : Duration des provisions techniques
  - S.39.01 : Nouveaux champs pour le détails des pertes et profits



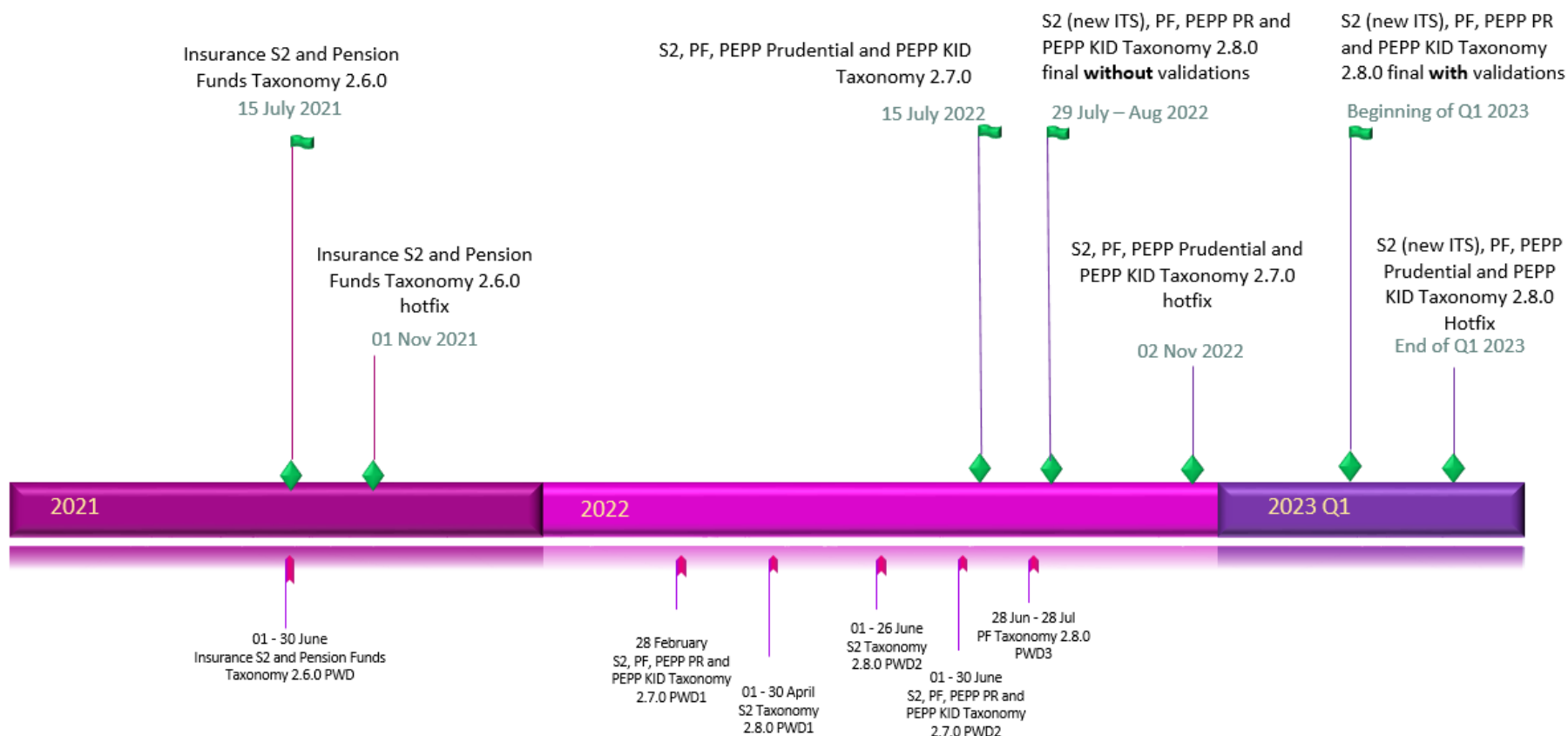
## 2.4. AUTRES MODIFICATIONS EN BREF

- Projet d'instruction (modifiant les instructions 2016-I-16 et 2016-I-17) sur les exigences nationales complémentaires en cours d'approbation (avis favorable de la CCAP) :
  - ✓ Précision sur le champ d'application des narratifs groupe et sur les comptes consolidés/combinés.
  - ✓ Rétablissement du rapport sur les fonds euro/croissance

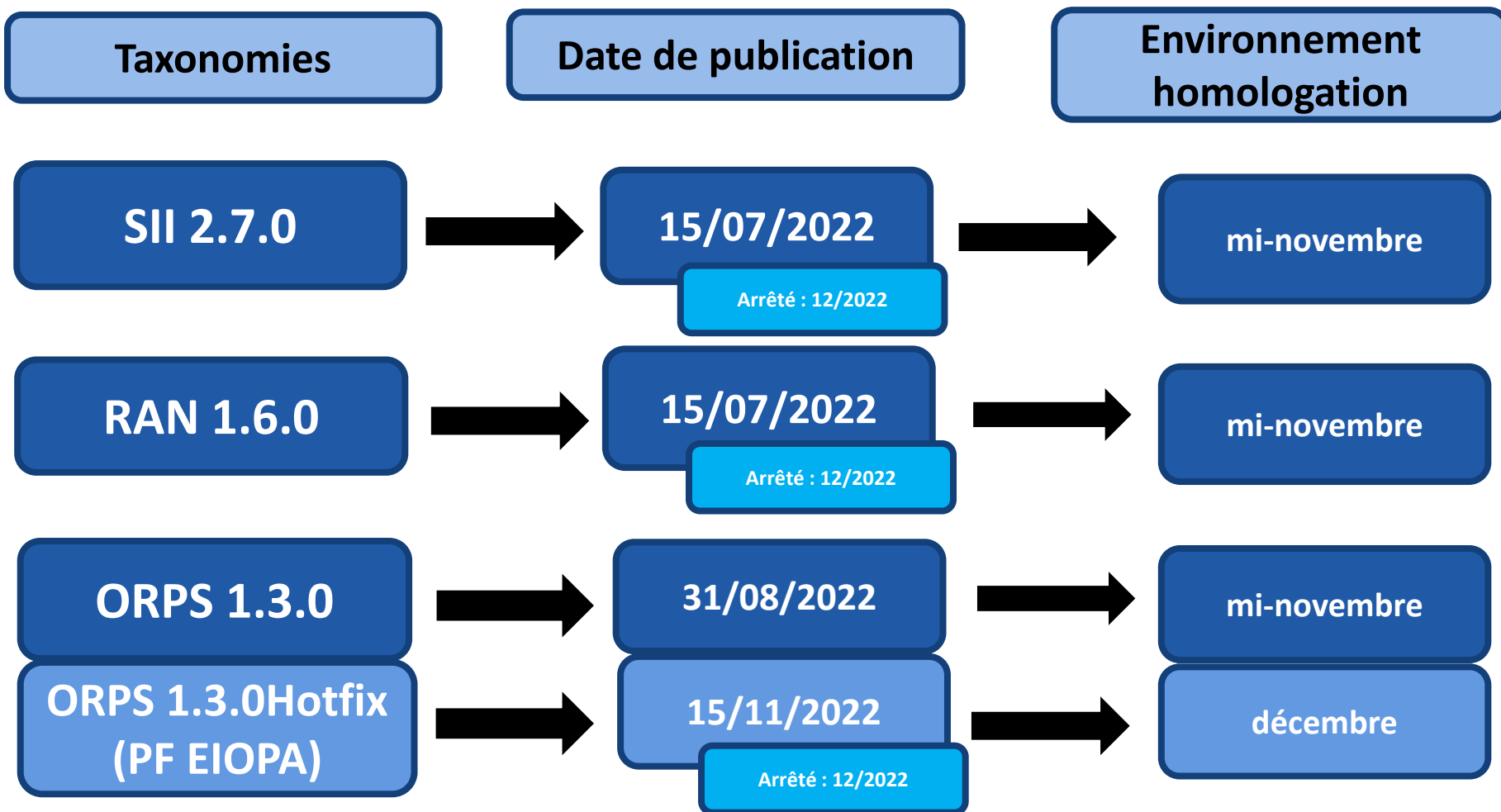
(sous réserve approbation du collège à venir)

### 3. CALENDRIER EIOPA

## 2022-2023 Q1 timeline: 2.7.0 and 2.8.0 releases



### 3. PLANNING TAXONOMIES 2022 (PRÉVISIONNEL)





### 3. ÉVOLUTION TAXONOMIE NATIONALE

- RAN 1.6.0 :
  - Mise en œuvre de l'instruction ACPR 2021-I-11 qui met en place le nouvel état FR.30.01 « Valorisations des biens immobiliers » à remettre en XBRL pour l'arrêté de 12/2022.
- ORPS 1.3.0 :
  - Prise en compte des évolutions induites par la version 2.7.0 de la taxonomie Pension Funds publiée par EIOPA le 15/07/2022.



## 4 - COLLECTE TAXONOMIE LCB-FT : ÉVOLUTION DES MÉTHODES DE REMISE

Actuellement les remises LCB-FT sont déposées dans Onegate via :

- La saisie en ligne Onegate (par formulaire) dans le domaine **BLA**
- Une remise XBRL dans le domaine **BLA**

À partir de **Décembre 2022**, les remises LCB-FT pourront être déposées dans Onegate via :

- Une **remise Excel** dans le domaine **DBA**
- Une **remise XBRL** dans le domaine **BLA**

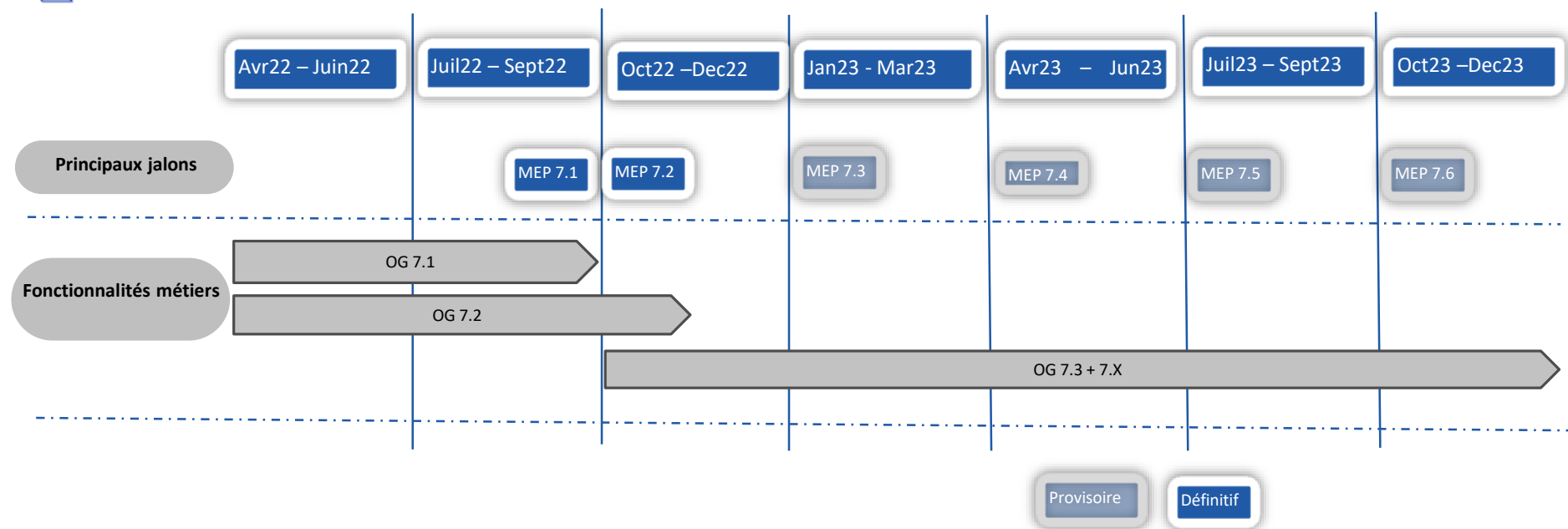
La saisie en ligne Onegate (par formulaire) ne sera quant à elle, plus disponible.

- Nous reviendrons plus longuement sur ce sujet lors de la réunion de place de Septembre 2022.

## 5- RAPPEL DU PROCESS SUR LA VÉRIFICATION DU FEEDBACK SUR LES CERTIFICATS POUR LES REMISES BUREAUTIQUES (GARU)

- Suite aux nombreuses sollicitations reçues concernant la signature électronique des remises bureautiques, le SAGEMOA (Service d'Assistance, de Gestion et de Maîtrise d'Ouvrage) met à disposition des remettants une note informative leur apportant des précisions pour vérifier que leur remise bureautique ne contient pas d'erreur de signature électronique. Veuillez consulter la note publiée par le SAGEMOA sur e-SURFI le 19/05/2022 « **Note informative sur la signature électronique des remises bureautiques** »
- Le portail OneGate ne propose pas, à ce jour, de compte rendu de traitement pour les remises bureautiques. C'est pourquoi le message restitué par OneGate indiquant que le dépôt de l'organisme a été effectué et que le rapport est en état « OK » ne signifie pas que la remise est correctement signée. **Il est à noter que seules les remises correctement signées sont transmises à l'ACPR. En conséquence, il est demandé aux établissements de vérifier que la remise ne contient pas d'erreur de signature.**

## 6- ONEGATE – REFONTE



| Production           | Homologation         | Disponibilité<br>Release Note | Description                                                                                                         |
|----------------------|----------------------|-------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 24/09/2022           | 08/2022              | 09/2022                       | Version 7.1 : Modernisation et optimisation de la chaine de traitement & Amélioration du parcours utilisateurs      |
| 22/10/2022           | 09/2022              | 10/2022                       | Version 7.2 : Migration technique des écrans externes                                                               |
| T4 2022<br>À T4 2023 | T4 2022<br>À T4 2023 | Date non<br>arrêtée           | Version 7.3 : Migrations itératives d'un périmètre de collectes (en cours de définition) vers la nouvelle ergonomie |



# Questions/réponses